

Une municipalité régionale pour vos communautés

La décision vous appartient!

Un vote aura lieu le 2 décembre 2013 afin de déterminer si les DSL de votre région ainsi que la Ville de Tracadie-Sheila formeront une municipalité régionale.

Vous êtes invités à consulter ce document afin de faire un choix informé.

Communautés impliquées

Voici un sommaire du rapport de l'étude de faisabilité de la constitution des districts de services locaux de Benoit, Brantville, Gauvreau-Petit Tracadie, Haut-Rivière-du-Portage (Upper Portage River), Haut-Sheila, Leech, Pointe-à-Bouleau, Pont LaFrance, Sainte-Rose, Pont Landry (Losier Settlement), Rivière à la Truite, Rivière-du-Portage-Tracadie Beach, Saumarez, Paroisse de Saumarez (Canton des Basques, Pointe-à-Tom, Pointe-des-Robichaud), Saint Irénée et Alderwood, Saint-Pons, Paroisse d'Inkerman (Six Roads), Val-Comeau et d'une petite portion des districts de services locaux de Tabusintac et d'Inkerman Centre (Four Roads) et de la Ville de Tracadie-Sheila en une nouvelle municipalité régionale.

Message du comité d'étude

Chers concitoyens et concitoyennes,

Depuis maintenant quatre ans et demi que les gens des districts de services locaux (DSL) travaillent à étudier la faisabilité de se doter d'une forme de gouvernance locale à la mesure de nos besoins, de nos aspirations et de nos moyens.

La volonté des DSL de se regrouper et de se prendre en main provient d'un profond sentiment que nous pouvons bâtir un avenir meilleur pour nos communautés et qu'il n'est plus acceptable de tenter d'avancer sans représentants locaux avec des pouvoirs décisionnels.

Nous sommes convaincus que l'avenir n'est plus dans la structure des DSL avec lesquels on ne peut pas bâtir nos communautés, mais plutôt dans une nouvelle municipalité régionale qui permettrait à nos communautés de mieux travailler ensemble et nous donnerait les outils politiques et financiers pour bâtir la prospérité économique et sociale de nos communautés.

Notre ambition est encouragée par l'intérêt de la Ville de Tracadie-Sheila de se dissoudre et de se joindre à nos 18 DSL, nous donnant une population de plus de 16 000 habitants et une assiette fiscale de près de 800 millions de dollars.

Oui, un regroupement de nos DSL avec la Ville de Tracadie-Sheila pour former la première municipalité régionale au Nouveau-Brunswick nous demanderait une légère hausse de taxes au cours des prochaines années, mais les bénéfices en vaudraient le coût - il faut investir pour bâtir nos communautés.

Ensemble, nous devons maintenant prendre une décision importante pour l'avenir de nos communautés. Nous vous encourageons fortement à vous rendre voter lors du plébiscite, le 2 décembre 2013.

Comité de travail
Ensemble vers l'avenir



Le regroupement des DSL et de la Ville de Tracadie-Sheila en une nouvelle municipalité régionale vise la réalisation des objectifs suivants :

- ♦ Donner aux citoyens le pouvoir d'élire leurs représentants : Maire et conseillers, des gens des communautés, qui connaissent les communautés et qui ont à cœur leurs intérêts.
- ♦ Obtenir le pouvoir décisionnel sur le budget de fonctionnement annuel, les taux d'impôt foncier, et le pouvoir d'emprunter pour des projets.
- ♦ Posséder un pouvoir politique important afin de négocier avec succès des projets avec les gouvernements (fédéral et provincial) et aussi assurer un partage profitable de services avec les autres communautés de la Péninsule acadienne.
- ♦ Réunir un bassin de population et fournir les installations et les services nécessaires pour mieux servir et attirer les entreprises.
- ♦ Acquérir un meilleur accès à des subventions des gouvernements (fédéral et provincial) permettant de mieux combler les besoins en infrastructures, installations et équipements, comme par exemple, les sentiers pour marche/vélo/VTT/motoneige, parcs et terrains de jeux.
- ♦ Protéger et améliorer les ressources communautaires bâties grâce au bénévolat, comme les centres communautaire, patinoires extérieures et sentiers.
- ♦ Doter les communautés d'un plan d'aménagement du territoire qui assurerait que différents types d'aménagement future (p. ex. résidentiel, commercial, institutionnel, récréatif et de ressources) soient établis de manière ordonnée et aux endroits appropriés afin, entre autres, de protéger les terres agricoles, les forêts, les rivières/ruisseaux, les côtes/zones côtières, les espaces verts, l'eau potable, le caractère rural et tranquille des communautés ainsi que les habitudes de vie des citoyens (p. ex. avoir des animaux, posséder une ferme, chauffer à bois).
- ♦ Accéder à des professionnels formés et qualifiés pour servir les communautés et promouvoir et appuyer l'engagement communautaire.

La municipalité régionale proposée

Limites géographiques : Comprendraient les 18 DSL et une partie de deux autres (tel que mentionné ci-haut) ainsi que la Ville de Tracadie-Sheila.

Nom : Le premier conseil choisirait un nom permanent en consultation avec les citoyens.

Maintien de l'identité des communautés : Les adresses postales et civiques des maisons et le nom des communautés ne changeraient pas.

Quartiers : Huit quartiers, dont six regroupant seulement des DSL seraient ruraux (1, 2, 3, 4, 5 et 6) alors que deux seraient urbains, dont le quartier 7 composé du secteur Tracadie (ancienne Ville de Tracadie-Sheila) et le quartier 8 composé du secteur Sheila (ancienne Ville de Tracadie-Sheila), du DSL de Pointe-à-Bouleau et de Canton des Basques.

Composition du conseil et le mode d'élection des conseillers : Le maire serait élu par les résidents de tous les quartiers. Un conseiller serait élu dans chacun des quartiers ruraux (1, 2, 3, 4, 5 et 6), et deux conseillers seraient élus dans chacun des quartiers 7 et 8.

Personnel (employés) : Les employés actuels de la ville deviendraient les employés de la municipalité régionale et en plus un agent de développement communautaire serait embauché afin d'appuyer la réalisation de projets communautaires dans les anciens DSL.

Centres communautaires : 200 000 dollars serait investis (avec une augmentation de 5 000 dollars par année) afin d'améliorer et d'appuyer les centres communautaires qui demeureraient tous en place.

Projets communautaires : 240 000 dollars serait investis annuellement afin d'appuyer la réalisation de projets communautaires dans les DSL.

Protection policière : La GRC continuerait de fournir ce service et la municipalité n'aurait à payer que 70 pourcent des coûts.

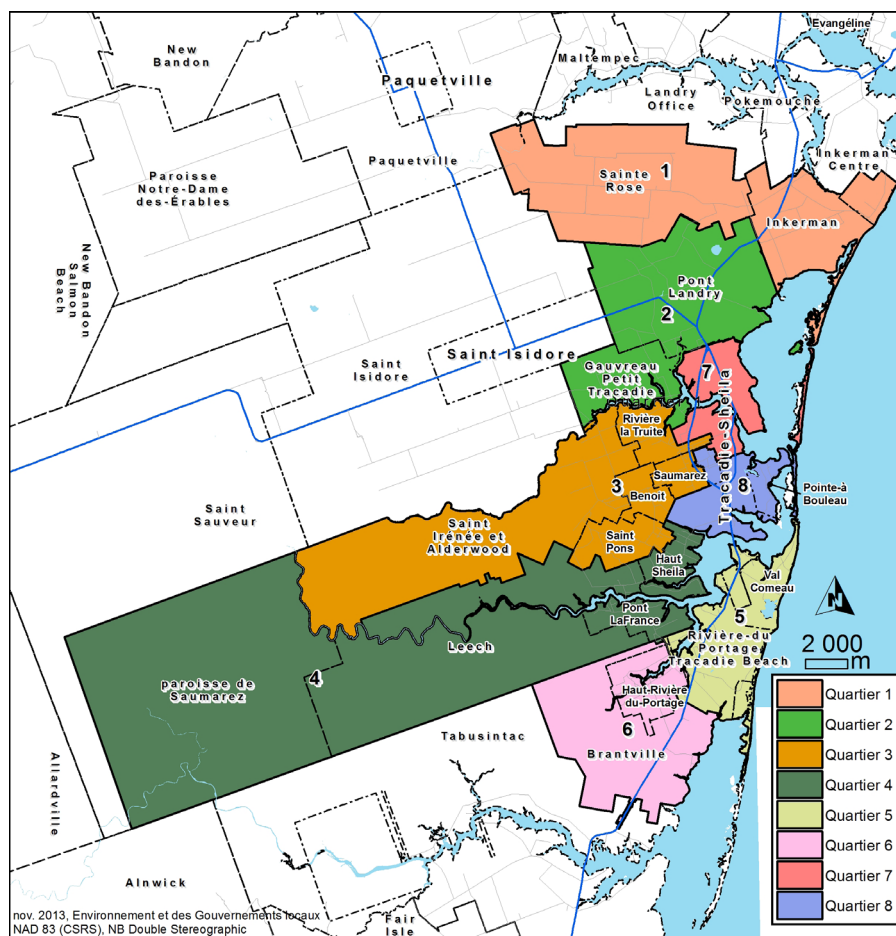
Protection contre les incendies : Les services d'incendie de Tracadie-Sheila et de Rivière-du-Portage/Tracadie Beach demeureraient en place.

Routes : Le ministère des Transports et de l'Infrastructure (MTI) continuerait, à partir du District de Bathurst, à faire l'entretien en été et en hiver des routes de tous les anciens DSL aussi longtemps que la municipalité régionale le trouvera bénéfique et préférable. De plus, le MTI assurerait la réparation des routes qui ne sont pas en bonne condition dans un délai de huit ans.

Eau et égouts : Les résidents garderaient leur puits et fosse septique. Les services d'eau et d'égouts continueraient d'être offerts où ils le sont présentement et les résidents qui reçoivent ces services payeraient pour ces services.

Arrêtés municipaux : Les arrêtés de la Ville de Tracadie-Sheila continueraient de s'appliquer seulement dans la ville dissoute. Le conseil municipal devrait adopter un plan d'aménagement pour les anciens DSL et pourrait aussi adopter d'autres arrêtés pour les anciens DSL selon les besoins.

Limites géographiques et quartiers proposés



Projections budgétaires et les changements prévus à l'impôt foncier (2015-2024)

Dettes de la Ville de Tracadie-Sheila et de quelques DSL : Les dettes de la ville dissoute continueraient d'être payées par les propriétaires fonciers du territoire de la ville, et celles pour les centres communautaires dans les DSL continueraient, elles aussi, d'être payées par les propriétaires fonciers du territoire des DSL ayant engagés ces dettes.

Subvention de transition de la part du gouvernement provincial : Le gouvernement provincial accorderait une subvention totale de 700 000 dollars à la municipalité régionale sur deux ans afin d'assurer une augmentation minimale de l'impôt foncier.

Impôt foncier dans la Ville de Tracadie-Sheila (2015-2024): Le taux d'impôt foncier actuel (1,39 \$ du 100\$ d'évaluation foncière) resterait le même pendant les dix premières années.

Impôt foncier dans les DSL (2015-2024):

- ♦ Le taux d'impôt foncier pour les biens résidentiels occupés par le propriétaire (maisons) augmenterait annuellement en moyenne de 1,9 cents du 100\$ d'évaluation foncière, pour atteindre 1,18\$ du 100\$ d'évaluation foncière en 2024, soit près de 15 pourcent de moins que le taux urbain dans la ville dissoute.
- ♦ Le taux d'impôt foncier des biens résidentiels non occupés par le propriétaire (appartements, chalets) connaîtrait une hausse annuelle moyenne nette de 5 cents du 100\$ d'évaluation foncière pour atteindre 1,18\$ du 100\$ d'évaluation foncière en 2024, tandis que le taux d'impôt foncier des biens non résidentiels (entreprises) connaîtrait une hausse annuelle moyenne nette de 9 cents du 100\$ d'évaluation foncière pour atteindre 1,77\$ du 100\$ d'évaluation foncière en 2024. Cette augmentation plus importante du taux d'impôt foncier est due au fait que ces deux types de propriétés ne paient pas présentement pour les services de routes dans les DSL.

Subvention annuelle de financement et de péréquation communautaire : La subvention annuelle de péréquation et de financement communautaire accordée à la municipalité régionale proposée serait d'environ 955 000 \$ en 2015.

Fonds de la taxe sur l'essence : Advenant que l'attribution annuelle déterminée selon la population demeurerait la même que celle en vigueur présentement, la municipalité régionale serait éligible à recevoir une contribution annuelle d'environ 1,2 million de dollars à partir de 2014-2015.

Terres agricoles : Aucune terre agricole inscrite au Plan d'identification des terres agricoles (PITA) ne ferait l'objet d'une augmentation de l'impôt foncier avec la création de la municipalité régionale proposée.

Évaluation foncière : Services Nouveau-Brunswick continuerait d'assumer la responsabilité de l'évaluation des propriétés. De plus, les propriétés continueraient d'être évaluées différemment d'un endroit à l'autre. Le fait de se retrouver dans la municipalité régionale qui comprendrait l'ancienne Ville de Tracadie-Sheila n'occasionnerait pas en soit même une augmentation de l'évaluation des propriétés dans les DSL.

Votre communauté, votre choix

Un vote aura lieu le 2 décembre 2013 afin de déterminer si les DSL de votre région ainsi que la Ville de Tracadie-Sheila formeront une municipalité régionale. La date, le lieu et l'heure des scrutins ordinaires et par anticipation vous seront communiqués par la poste par [Élections Nouveau-Brunswick](#).

Tous les résidents ayant le droit de vote seront appelés à répondre à la question suivante :

« Êtes-vous en faveur de la constitution des DSL de Benoit, Brantville, Gauvreau-Petit Tracadie, Upper Portage River (Haut- Rivière-du-Portage), Haut-Sheila, Leech, Pointe-à-Bouleau, Pont LaFrance, Sainte-Rose, Pont Landry, Rivière à la Truite, Portage River-Tracadie Beach, Saumarez, Paroisse de Saumarez (Canton des Basques, Pointe-à-Tom, Pointe-des Robichaud), Saint Irénée et Alderwood, Saint-Pons, Paroisse d'Inkerman (Six Roads), Val-Comeau et d'une petite portion des districts de services locaux de Tabusintac et d'Inkerman Centre (Four Roads) et de la Ville de Tracadie-Sheila en une municipalité régionale? »

L'appui de la population locale sera jugé suffisant si la majorité (50% + 1) des résidents qui auront voté, votent en faveur de la constitution d'une municipalité régionale.

Renseignements supplémentaires :

Ensemble vers l'avenir, 393-9377, www.verslavenir.ca; info@verslavenir.ca

Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, 394 3868